



Note sur la réévaluation

REV2002-05

L'état de la réévaluation des pesticides organophosphorés (PO) au Canada et aux États-Unis (É.U.)

La présente note réglementaire vise à informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et le public canadien d'une mise à jour de l'état de la réévaluation des pesticides organophosphorés (PO) au Canada et aux États-Unis (É.U.)

(also available in English)

Le 25 septembre 2002

Ce document est publié par la Division de la documentation et de la coordination des demandes d'homologation, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la :

Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6605C
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798



ISBN : 0-662-87647-4

Numéro de catalogue : H113-5/2002-5F-IN

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

La présente note réglementaire vise à informer les titulaires d'homologation, les responsables de la réglementation des pesticides et le public canadien d'une mise à jour de l'état de la réévaluation des pesticides organophosphorés (PO) au Canada et aux États-Unis (É.U.)

L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a rendu publique le 11 juin 2002 une estimation révisée des risques cumulatifs des pesticides organophosphorés. Une copie de cette estimation est disponible sur le site web de l'EPA au : <http://www.epa.gov/pesticides/cumulative/rra-op/>. En comparaison avec l'estimation préliminaire des risques cumulatifs des PO, rendue publique en décembre 2001, laquelle portait principalement sur les méthodes utilisées pour évaluer le risque et l'effet cumulatif de l'exposition, ce document décrit les risques cumulatifs potentiels des pesticides PO en présentant une gamme d'estimés qui reflètent la variabilité inhérente à une estimation de cette envergure. L'estimation révisée inclut des commentaires du public et du *Science Advisory Panel* du *Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act* sur l'estimation préliminaire. Des révisions particulières font état du facteur de sécurité du *Food Quality Protection Act* tel qu'il s'applique dans l'estimation cumulative des PO, d'une analyse des limites supérieures de la répartition de l'exposition et d'une analyse des périodes multiples d'exposition. Alors que l'estimation révisée n'est pas un document décisif final de gestion du risque, les résultats préliminaires appuient un niveau élevé de confiance dans les ressources alimentaires des États-Unis. L'EPA accepte jusqu'au 21 août 2002 les commentaires du public sur l'estimation révisée des risques cumulatifs.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a fourni à l'EPA en décembre 2001 des commentaires substantiels sur l'estimation préliminaire et appuie le point de vue adopté dans l'estimation révisée. Les parties intéressées doivent fournir leurs commentaires sur l'estimation révisée directement à l'EPA à l'intérieur de la période de consultation et en fournir une copie à l'ARLA. Étant donné la complexité de cette question, l'ARLA a également l'intention de mener des consultations au Canada sur la méthodologie de l'estimation des risques cumulatifs.

Au cours des prochains mois, l'ARLA continuera d'évaluer les conditions d'application à la situation canadienne de l'estimation préliminaire des États-Unis en prenant en considération les particularités des profils d'emploi et de l'environnement du Canada. On s'attend à ce que l'ARLA utilise dans la plus grande mesure possible l'estimation révisée des risques cumulatifs de l'EPA. Tel qu'indiqué dans la Note sur la réévaluation REV2001-05, « Le point sur la réévaluation des pesticides organophosphatés », les intervenants sont encouragés à définir tout usage spécifique au Canada ainsi que les données sur les utilisations et sur la surveillance de l'eau ou encore d'autres données susceptibles de contribuer à raffiner l'estimation canadienne détaillée et d'informer l'ARLA s'ils abandonnent la commercialisation d'utilisations homologuées.

L'ARLA continuera d'effectuer des évaluations individuelles de l'exposition combinée aux pesticides organophosphorés et elle rendra publique d'autres décisions qu'elle prendra et d'autres mesures qu'elle appliquera au cours de 2002. À ce jour, des mesures réglementaires ont été annoncées dans le cas de sept pesticides organophosphorés. L'ARLA fera d'autres mises au point et fournira d'autres détails à mesure que les étapes de l'estimation des risques cumulatifs présentés par les pesticides organophosphorés seront complétées.